

Berne : loi critiquée

Autor(en): **nh**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **82 (1994)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-286734>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Berne

Loi critiquée

(nh) – L'augmentation de l'hostilité envers les étrangères et les étrangers en Suisse a motivé l'Organisation pour la cause des femmes (OFRA) et le FrAu (Frauenrat für Aussenpolitik) à prendre position de manière très critique face à la loi fédérale en préparation sur les mesures de contrainte dans le droit des étrangers. Le rapport rédigé par les deux mouvements, soutenu par différentes organisations féministes et les listes de femmes indépendantes (UFFI), propose de rejeter les propositions faites dans le cadre du projet de consultation de cette loi.

Les deux organisations condamnent le «droit d'agir» qu'instaurerait la nouvelle loi. «Avec l'introduction de la notion populiste d'abus du droit d'asile, on justifie un besoin d'agir et on exacerbe le climat social», disent-elles en substance.

L'OFRA et le FrAu, vu les différentes critiques formulées, considèrent inacceptable le fait que l'échec de la politique en matière de drogue permette de légitimer l'introduction d'une loi «discriminative violant le droit international et les droits fondamentaux, remettant ainsi en cause les principes de l'Etat de droit».

Lors d'une conférence de presse, les féministes ont fait savoir qu'elles exigent l'application stricte de la loi d'égalité inscrite dans la Constitution et ce pour les étrangères et les étrangers comme pour les Suissesses et les Suisses.

Jura

Pionnières

(nr) – Fin 1993, le canton du Jura récompensait deux nouvelles «pionnières», deux jeunes filles qui ont obtenu en 1993 un certificat fédéral de capacité dans une profession réservée d'ordinaire aux seuls hommes. Le prix, de 1000 francs, leur a été remis à Saignelégier.

Anne Frésard, de Saignelégier, est désormais garnisseuse en automobiles, et Anne-Laure Nussbaum, de Rossemaison, dessinatrice-électricienne.

La cérémonie était menée par le président du gouvernement, François Lachat. Il était accompagné pour l'occasion par Odile Montavon, pionnière politique, puisqu'elle est la première Jurassienne à occuper un siège au gouvernement. Si elle n'a pas reçu le prix des pionnières, Odile Montavon a néanmoins été fleurie, comme il se doit pour une dame.

Créé en 1988 par le gouvernement, le prix Vive les pionnières compte ainsi quinze lauréates. «Ce prix est d'autant plus important, a relevé François Lachat, que la période de crise que nous traversons touche plus durement les femmes que les hommes.»

Jura

Réinsertion professionnelle

(br) – Dès le début des années huitante, faisant fi des barrières politiques, un groupe de femmes du Jura (nord et sud) organisait chaque année des stages de réinsertion professionnelle destinés principalement aux femmes au foyer. «Ces femmes avaient le temps de prévoir leur avenir, explique Lucine Jobin, animatrice des stages. Le problème principal

que nous rencontrions était un étouffement psychologique, qui empêchait les femmes désireuses de retrouver un emploi de sortir et de s'épanouir hors du cocon familial.»

Une dizaine d'années plus tard, les problèmes ont changé. Aujourd'hui, la majorité des «élèves» sont des chômeuses, souvent prises à la gorge. «Nous avons dû revoir le stage, précise Lucine Jobin, l'organiser de plus courte durée, et surtout faire comprendre à ces femmes qu'elles peuvent se réinsérer dans le monde du travail, en évitant toutefois qu'elles se fassent des illusions.»

Le troisième stage de réinsertion professionnelle de 1993, qui se terminait en décembre, comptait dix femmes de 26 à 47 ans. L'accent des cours est mis sur le bilan des possibilités personnelles. Les animatrices insistent également sur le vécu des participantes. La plupart des chômeuses pensent qu'elles sont coincées dans une formation qui remonte à leur jeunesse. Peu d'entre elles imaginent une voie différente, grâce à l'expérience de vie. Ensuite, il faut apprendre les ficelles des circuits économiques et choisir une option en fonction de son propre bilan.

«La moitié des femmes qui ont suivi les deux premiers stages de 93 ont trouvé une

voie, une ouverture possible pour leur avenir, souligne Lucine Jobin, preuve que le bilan personnel est important.» L'animatrice jurassienne relève également une grande solidarité entre les participantes aux stages, difficile aujourd'hui en raison des conditions économiques défavorables.

Neuchâtel: Bureau de l'égalité

Rapport à mi-parcours

(br) – Ouvert officiellement en janvier 1991, le Bureau neuchâtelois de l'égalité et de la famille avait obtenu du Grand Conseil cinq ans pour... faire ses preuves. A partir de rien, «même pas un téléphone branché à mon arrivée dans les locaux qui m'étaient assignés» se souvient Catherine Laubscher Paratte, l'âme (active) du service. Ce mandat exigeait du bureau qu'il contribue à changer les mentalités (!), qu'il accélère le processus d'égalité, qu'il aide le canton à poser les jalons d'une véritable politique familiale. Vaste programme!

Fin 1993, Catherine Laubscher Paratte publie, à l'intention du Grand Conseil, un rapport intermédiaire concernant les activités du Bureau de l'égalité et de la famille implanté à La Chaux-de-Fonds.

Constat global de la déléguée: en demi-teinte. Catherine Laubscher Paratte ne manque ni d'audace ni de patience, mais les rapports hommes-femmes touchent si profondément l'affectif que vouloir s'en occuper, fût-ce dans un cadre de légalité et de droit, provoque moult réactions. Méfiance, fantasmes, étiquettes, tout s'emmêle bien loin des sentiers de la raison: «En faisant ce travail, on dérange par définition, raconte la déléguée. Durant une période, j'ai trouvé cela très lourd, et toute cette énergie à mettre parfois pour de petits combats, qui sont pour moi de telles évidences.»

D'autre part, l'absence presque totale de politique familiale en Suisse ajoute aux problèmes rencontrés, les structures sociales helvétiques s'avérant peu aptes à saisir les nouvelles réalités de la famille, car «il n'y a plus un type de famille, précise la déléguée, mais plusieurs modèles.»

Souvenir, souvenir...



Mars 1993. Suite à la démission de René Felber, on assiste à l'élection mouvementée d'une nouvelle conseillère fédérale.

Dessin paru dans le premier recueil de dessins de presse publiés par Alain Pellet dans la Tribune socialiste vaudoise. Une revue pleine d'humour de la politique vaudoise et nationale de 1984 à 1993. Paru aux Editions du Journal de Sainte-Croix et environs.